



Le 16 mai 2018

Madame Diane Lebouthillier, Ministre
Agence du revenu du Canada
555, avenue MacKenzie
Immeuble Édifice Connaught
Étage 7
Ottawa (Ontario)
K1A 0L5

cra.minister-ministre.arc@cra-arc.gc.ca

Demande d'information : IR0372

Madame la ministre,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante et non partisane, des analyses sur des questions relatives aux finances et à l'économie canadiennes, les budgets de dépenses et à certains autres documents, ainsi qu'au coût de certaines mesures. Dans l'exercice de ce mandat, je dois souvent obtenir des renseignements détenus par les ministères et les sociétés d'État. J'ai le droit conformément à l'article 79.4 de la *Loi sur le Parlement du Canada* de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun – sous réserve d'exceptions limitées – des renseignements exigés.

Je procède actuellement à une analyse en vertu l'alinéa 79.2(1)f) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confère au DPB le mandat d'évaluer le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement à la demande de tout sénateur ou député.

Pour cette analyse, j'aimerais obtenir les renseignements suivants:

- Le nombre de demandes de crédit d'impôt pour personnes handicapées que l'Agence du revenu du Canada a reçues et le nombre de demandes qu'elle a rejetées, en particulier au motif que les soins thérapeutiques essentiels au maintien de la vie ne répondaient pas au critère des 14 h par semaine en moyenne.
- Dans les cas mentionnés ci-dessus, nous voulons également savoir combien de demandes ont été traitées et rejetées dans des cas où le nombre d'heures moyen par semaine était d'au moins 10 h, sans atteindre le seuil de 14 h.

- Veuillez fournir ces données pour chaque exercice depuis 2011-2012 jusqu'au plus récent pour lequel ces données sont disponibles.

Compte tenu de la nature de cette demande et de l'analyse en cours, j'estime que le **1 juin 2018** serait un délai raisonnable. Si l'accès aux renseignements demandés ne peut pas être accordé avant cette date, je dois en être avisé par vous, par le sous-ministre concerné ou son représentant approprié ou par le titulaire d'un poste équivalent.

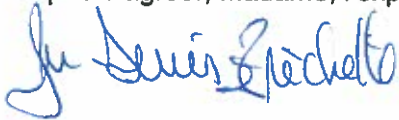
Si vous ou votre personnel avez des questions concernant cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Jason Stanton (jason.stanton@parl.gc.ca 613-790-1457).

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 1 juin 2018, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Si vous refusez de donner accès aux renseignements demandés, le sous-ministre concerné ou le titulaire d'un poste équivalent devra fournir par écrit les raisons justifiant le refus, comme l'exige l'article 79.41 de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentielle ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

Je vous remercie de votre collaboration à cet égard. L'objectif principal du DPB est de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes, et ainsi de contribuer à relever la qualité du débat parlementaire et à promouvoir une plus grande transparence budgétaire et une meilleure reddition de comptes. Ceci réside, en grande partie, dans la possibilité d'avoir un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

c. c. Katharine Rechico, secrétaire adjoint du Cabinet,
Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique
Bob Hamilton, Commissaire du Revenu et premier dirigeant, ARC

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0372